



Objet : Compte rendu de la réunion publique du 21 octobre 2022 dédiée à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sur un secteur du CASH

Personnalités présentes :

Patrick Jarry, Maire de Nanterre et président du conseil d'administration du CASH de Nanterre –Luce Legendre, directrice du CASH et de l'hôpital Roger Prévot – Raphael Adam, adjoint au maire à l'Urbanisme - Nadine Ali, adjointe au maire à l'Etat Civil et au quartier du Petit Nanterre - Patricia Penture, adjointe au maire à la Jeunesse - Imed Azzouz, adjoint au maire aux finances - Corentin Coulon, chef de projet chez CDU Immobilier, pilote du groupement Nanterre Partagée

▪ Patrick Jarry, Maire de Nanterre et président du conseil d'administration du CASH de Nanterre

Je vous remercie de votre présence ce soir pour cette réunion qui va évoquer la révision du plan local d'urbanisme sur un secteur du CASH afin d'accueillir le projet développé par l'équipe Nanterre Partagée. La plupart d'entre vous connaissent ce projet que nous avons eu l'opportunité de présenter en 2019 dans le cadre du concours réalisé par la Métropole du Grand Paris.

Pour comprendre la nécessité de faire évoluer le PLU sur le secteur du CASH, il faut revenir à 2014 : à cette époque, nous avons volontairement intégré le fait que ce secteur était strictement dédié à une offre hospitalière, nous ne voulions pas autoriser le développement d'une offre autre qu'hospitalière sur ce site.

En effet, nous savions à cette époque que l'avenir de l'Hôpital était menacé et nous ne voulions surtout pas accélérer la fermeture de l'Hôpital en créant des conditions en ce sens. Nous nous disions aussi qu'il était plus facile d'adapter le PLU dès qu'un accord aurait été trouvé avec l'Etat.

A l'époque, face à la volonté de l'Etat de fermer l'ensemble des services hospitaliers, un certain nombre d'entre vous se sont mobilisés lors d'actions menées en centre-ville, au sein de l'hôpital avec les personnels soignants. Une des clefs de la mobilisation a porté sur la nécessité de maintenir la maternité de Nanterre qui était menacée alors que nous connaissons la qualité de soins apportée par cette maternité qui accueille pour moitié des nanterriennes.

Une fois que l'ARS, c'est-à-dire l'Etat, a admis qu'il ne fallait pas fermer cet hôpital, nous avons alors cherché un compromis et nous avons convergé sur le fait qu'il était indispensable de rénover cet établissement pour rompre avec un hôpital construit sur une logique carcérale. Il est important de le rappeler, cet hôpital est une ancienne prison.

J'étais convaincu qu'un projet dynamique hospitalier devant s'adresser aux Nanterriens dans toutes leurs diversités devait rompre avec cette image ; il fallait que l'image de l'hôpital évolue donc et que cesse ce fonctionnement basé sur des bâtiments de type carcéral avec ces murs d'enceintes, ces grandes galeries, son atmosphère lugubre et les importants coûts de gestion liés à cet ensemble inadapté.

J'ai toujours été convaincu que le projet devait proposer une nouvelle image, y compris en prenant en compte et en différenciant les publics, entre ceux qui bénéficient des services du pôle social et ceux qui s'adressent à l'hôpital.

Il fallait aussi repenser l'hôpital et sa place dans le quartier. Pour cela, il était indispensable que des rues soient construites, l'une au niveau du mur d'enceinte entre le secteur pavillonnaire et l'hôpital et ce sans impact sur la crèche, et l'autre pour assurer la desserte des bâtiments centraux.

Le deuxième compromis avec l'Etat a porté sur un second constat. Faute d'hôpital psychiatrique dans le nord des Hauts de Seine, les patients et leurs familles devaient se rendre à Moisselles dans le Val d'Oise ; nous avons donc accepté qu'un hôpital psychiatrique s'installe et un accord a été signé associant la ville, l'Etat et l'ARS ainsi que les 2 hôpitaux concernés

Les élus de la Ville avaient préalablement œuvré pour poser les bases d'un renouveau de l'établissement et avaient obtenu de la Ville de Paris et de Mme Hidalgo que le CASH ait la pleine propriété des terrains sur lesquels il est implanté. L'hôpital disposait maintenant d'un apport lui permettant une certaine autonomie et de réaliser un montage s'appuyant sur des emprunts complétés par des financements de l'ARS.

A partir de cette situation, le réaménagement du CASH pouvait être envisagé, avec la vente des terrains inutilisés qui pèsent sur les charges de l'établissement. L'utilisation de l'ensemble des recettes de cette vente devait contribuer entièrement au financement du projet de modernisation.

Les dernières étapes ont porté sur l'engagement financier de l'ARS quant à la modernisation du CASH et sur sa participation concrète. Cet engagement est arrivé cet été avec un apport de 55 millions d'euros.

Il nous fallait aussi un engagement de l'ARS portant sur le financement du bâtiment dédié à la psychiatrie, afin de faire coïncider la construction de ce nouveau bâtiment avec la rénovation du bâtiment Herman appelé à regrouper les activités MCO (médecine, chirurgie, obstétrique).

Nous tenions donc à ce que ces travaux se fassent simultanément. Notre crainte était que seul le bâtiment de la psychiatrie soit construit au détriment du développement d'un projet global. Il était indispensable que l'offre médicale d'ores et déjà sur site soit intégrée.

La ténacité de la ville a donc payé et c'est pourquoi nous pouvons vous présenter le projet de modernisation du CASH ce soir ainsi que le projet Nanterre Partagée que vous connaissez déjà. Il est important de rappeler que les travaux de modernisation du CASH sont indispensables : sans projet de reconstruction de nouveaux bâtiments, cet hôpital n'a aucune chance de survie parce que les coûts de gestion comparés à l'offre de santé existante ne sont pas supportables.

Nous avons donc aujourd'hui toutes les cartes en main : nous avons l'accord des 2 établissements et celui de l'ARS et les moyens financiers sont disponibles, nous avons l'autorisation de la directrice Mme Legendre qui lancera la consultation en vue de définir la maîtrise d'œuvre chargée de concevoir prochainement les projets architecturaux des futurs bâtiments dédiés à l'Hôpital actuel et à celui qui sera dédié à la psychiatrie, nous avons une équipe, Nanterre Partagée, motivée qui a signé une promesse de vente l'été dernier avec l'Hôpital et qui déposera une demande de permis en fin d'année.

Je vous remercie.

▪ ***Présentation des projets d'aménagement connexes aux projets se développant sur le secteur du CASH. Mme Capucine Nguyen – chef de projet Aménagement SPLNA – SEMNA***

La SPLNA-SEMNA est aménageur de l'ensemble des projets se déroulant sur le quartier et ce pour le compte de la ville. Nous jouons un rôle de coordination des projets se déroulant sur le CASH, la SPLNA développera par ailleurs le projet de réalisation des espaces publics qui seront réalisés sur le secteur du CASH.

Il est important de rappeler que les projets se déroulant sur le secteur du CASH s'intègrent dans le cadre d'autres projets qui visent notamment à compléter les interventions liées à l'ANRU 1 qui ont portées sur la requalification d'une partie du quartier au sud de l'avenue de la République (entre 2005 et 2020).

Ainsi, le projet de réalisation du tramway de prolongement de la ligne T1 est un axe important du projet urbain global, la livraison du projet est prévue à horizon 2030 (information Ile de France Mobilités).

A l'interface du projet Nanterre Partagée et des projets portée par le CASH, est prévu sur le secteur Potagers (NPNRU Potagers – Abords du CASH) un projet de création d'espaces publics et de voiries qui vise à désenclaver à requalifier et à apporter de la mixité sur le volet lié à la création de logements. Les espaces publics prévus portent notamment sur la requalification de la rue des Ormes et de la rue des Potagers ainsi que sur la création de la Voie Rosa Parks (Est-Ouest) et de la voie Simone Veil (Nord Sud).

Cette dernière voie en particulier vise à ouvrir l'hôpital sur le quartier. Une voie intérieure au site du CASH est aussi prévue dans un axe Est-Ouest qui sera connecté avec les voies précédemment citées. La première tranche de travaux va démarrer en 2023 (pour être finalisée en 2024 concernant la rue des Potagers et le jardin Japonais) et ce jusqu'en 2026 (concernant Rosa Parks notamment).

La future voie est-ouest, interne au secteur du Cash est prévue pour être livrée en 2028. Dans une perspective très lointaine, est prévu un projet de franchissement de l'A86 via la réalisation d'une passerelle ; ce projet qui associe la SNCF et la ville de Nanterre est en cours d'étude.

Questions des habitants	
Habitant : qu'est-ce que vous entendez par requalification de la rue des Ormes et entre les 2 rues, quels seront les axes de circulations ?	Réponse SEMNA-SPLNA : En fait le fonctionnement de la rue des Ormes ne va pas changer, un réaménagement de trottoirs et de voirie sera réalisé ; concernant la rue des Potagers, elle sera aussi requalifiée et son axe sera remaniée afin qu'il soit plus direct vers la rue de Sartrouville.
Habitant : l'arrivée du tramway va compliquer la circulation routière ; les gens vont rencontrer des difficultés pour rentrer chez eux, surtout ceux qui habitent le secteur des Hêtres. Quel sera le sens de circulation au niveau de la rue des Ormes ?	Réponse SEMNA-SPLNA : Une station de tramway est prévue au niveau de la place des Mugnets, les traversées de plateforme du tramway doivent être limitées afin de ne pas interrompre la circulation du tramway. Le sens de circulation, à sens unique se déploiera du sud vers le nord.
Habitant : A quelle date sera livrée la rue Rosa Parks ?	Réponse SEMNA-SPLNA : La future voie Rosa Parks est prévue pour être livrée fin 2026.

▪ **Présentation des projets liés à la modernisation de l'Hôpital de Nanterre et de relocalisation de l'Hôpital Roger Prévot. Mme Legendre, directrice du CASH et de l'hôpital Roger Prévot**

Les 2 établissements, que sont le CASH de Nanterre et l'Hôpital Roger Prévot, vont être réunis sur un même site dans le cadre d'un projet qui vise à développer une offre d'hospitalisation et de santé plus importante.

Le projet est ambitieux, le coût total est estimé à 203 millions d'euros, une somme répartie entre les 2 hôpitaux qui ont signé un accord. L'Hôpital Roger Prévot, qui accueille actuellement des patients du Nord des Hauts de Seine, a l'essentiel de son hospitalisation complète à Moisselles dans le Val d'Oise. L'objectif demain est que ces patients puissent disposer d'un hôpital dans leur département, à proximité de chez eux, ce qui favorisera la visite des familles.

Les 2 hôpitaux supportent le coût de cette opération, 40 % pour l'hôpital Roger Prévot qui finance la totalité du bâtiment de psychiatrie et 60% pour le CASH qui financera le bâtiment principal.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a notifié à l'hôpital Roger Prévot un soutien d'un montant de 25,5 millions d'euros et cet hôpital dispose par ailleurs de fonds propres, et réalisera par ailleurs un emprunt.

L'hôpital de Nanterre bénéficiera d'un soutien de l'ARS d'un montant de 55 millions d'euros et s'appuie aussi sur des fonds propres. Ces derniers correspondent aux cessions foncières que peut réaliser le CASH en tant que propriétaire. **En fin d'opération, en 2028, l'ensemble des cessions représenteront 40% du foncier total du CASH actuel. Le fruit de ces cessions sera entièrement réinjecté dans le projet de modernisation du CASH.** Il faudra compléter cet investissement par un emprunt dont le montant reste encore à stabiliser.

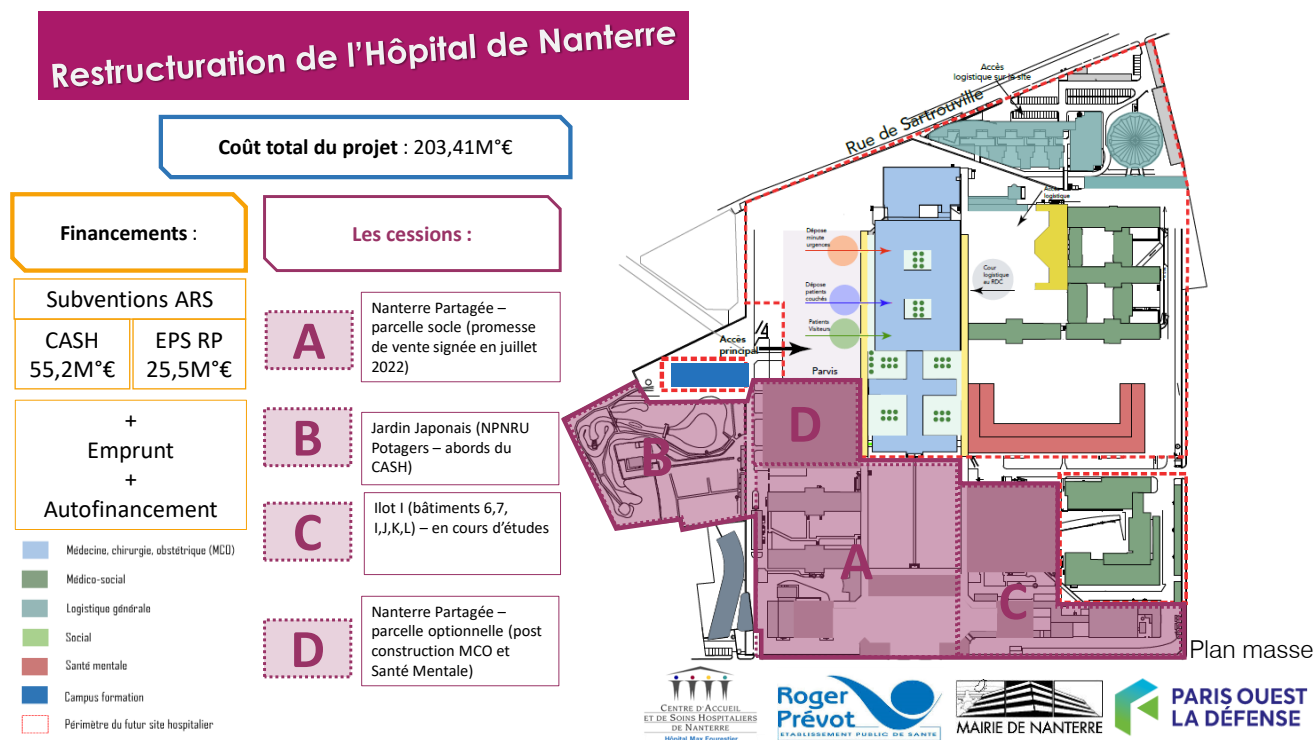
L'ordre des cessions se réalisera selon le schéma suivant :

- Zone A. La première cession correspond au périmètre socle qui accueillera le projet de Nanterre Partagée, une promesse de vente a été signée le 30 juin 2022 entre le CASH et Nanterre Partagée. La libération des terrains se concrétisera dans quelques mois. C'est sur le périmètre de ce projet que le PLU doit être révisé (concertation préalable en cours). Cette cession nécessitera que l'entrée actuelle de l'hôpital soit relocalisée au niveau de la rue des Côtes d'Auty.
- La zone B correspond à une cession visant à accueillir à terme le Jardin japonais et de nouvelles voiries (notamment future voie Rosa Parks). Nous travaillons actuellement à stabiliser et finaliser cette cession.
- Viendra ensuite la zone C qui est située en bordure de l'avenue de la République, à l'est du CASH et qui comprend des bâtiments voués à être démolis.

- Enfin, une dernière cession interviendra au bénéfice de Nanterre Partagée (zone D). Cette cession interviendra à la fin de l'opération puisque sur cette partie de l'Hôpital se situent les services d'hospitalisation qui ne pourront être relocalisés qu'après la construction de 2 nouveaux bâtiments neufs.

A remarquer que cette dernière cession permettra de libérer du foncier au nord du site afin d'aménager à terme le futur parvis de l'hôpital correspondant à la nouvelle entrée et ce à la fin de l'opération en 2028 (située à la croisée de la rue des Noisetiers et de la rue Simone Veil - à proximité de la rue de Sartrouville).

Plan masse des zones foncières qui seront progressivement cédées et situations des futurs pôles médicaux à horizon 2028



Le projet de modernisation du CASH prévoit donc la création de 3 bâtiments neufs, ce qui nécessite que des démolitions soient réalisées pour un total d'environ 17 000m2 :

- un bâtiment dédié à la psychiatrie pour un total de 12 000m2 qui proposera 197 lits d'hospitalisation
- un bâtiment centre représentant une surface de 13500 m2 qui sera créé entre 2 bâtiments existant qui seront conservés, notamment le bâtiment Hermant datant du 19^{ème} siècle et un bâtiment plus neuf accueillant actuellement le bloc opératoire
- un bâtiment pour le campus de formation, visant à accueillir 800 étudiants

Le projet de restructuration et de modernisation permettra au final de disposer d'un hôpital plus fonctionnel et plus sécurisé. Aujourd'hui, le nombre d'accès aux bâtiments du CASH s'élèvent à environ 400 ; les visiteurs et patients sont donc confrontés à des trajets internes longs et complexes. A terme, une seule entrée sera proposée, située au nord-est du site actuel à proximité de la rue de Sartrouville. Cette entrée accueillera les urgences, les visiteurs, les patients couchés et proposera des solutions de stationnement. Cette nouvelle organisation favorisera les mobilités douces au sein de l'Hôpital et garantira le calme. Des points d'accès différenciés et sécurisés seront par ailleurs accessibles aux seuls professionnels.

Concernant l'offre de soin, celle-ci va se renforcer progressivement et en 2028, le nombre de professionnels sera augmenté (200 personnels de santé supplémentaires (infirmiers et médecins) ; le nouveau projet portera notamment sur les développements de services santé ci-dessous :

- **Au premier trimestre 2023, l'ensemble des consultations seront regroupées au rez-de-chaussée du bâtiment Hermant** (bâtiment qui sera donc conservé, dont la forme ressemble à une croix de Lorraine), alors qu'elles sont aujourd'hui dispersées sur l'ensemble de l'Hôpital ; **le plateau de consultation proposera 42 box avec la proposition de nouvelles spécialités.**

- **Présentation du Projet Nanterre Partagée – présentation par M. Coulon, chef de projet – CDU Immobilier – pilote du Groupement Nanterre Partagée**

Le projet prévoit la réalisation de 234 logements, une résidence hôtelière de 136 chambres, une école type Motessori et un local technique pour le futur Tramway.

Enfin la Flânerie s'installera au sein du bâtiment de la direction générale qui sera totalement rénové ainsi que la cour d'honneur, des discussions se déroulent actuellement avec un exploitant et nous sommes toujours sur la même programmation que celle proposée lors du concours de 2018/2019, avec des entreprises et partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire.

- En rez-de-chaussée un restaurant, un café participatif et quelques commerces
- Au premier étage des salles de séminaires et de formation notamment de projets d'insertion par l'emploi
- Au deuxième étage du coworking
- Au 3^{ème} étage s'installeront de l'artisanat léger dont la production pourra être vendue dans les boutiques du rez-de-chaussée

L'idée générale est d'avoir des propositions multiples et de proposer un bâtiment qui soit évolutif au travers du temps. Nous travaillons avec le futur exploitant et la ville de Nanterre afin d'accueillir des acteurs locaux. D'un point de vue architectural, l'idée était d'ouvrir l'hôpital sur la ville et de créer un maximum de porosités avec la création d'îlot de verdure qui seront positionnés au sein des îlots de logements.

Nous visons toujours un objectif de 71% d'espaces verts comprenant les cœurs d'îlots, les toitures végétalisées et le jardin du cloître ; la cour d'honneur sera réaménagée et les joints entre les pavés seront retirés afin de faciliter l'infiltration des eaux de pluies. L'idée générale est de maximiser la présence de la pleine terre ainsi le positionnement des parkings sera positionné sous les bâtiments de logements. 70% des déchets issus de la démolition seront recyclés et retraités en filières spécialisées. Une partie sera réutilisée sur site.

Concernant le périmètre optionnel, la réalisation est plus lointaine ce secteur accueillera une résidence infirmière de 120 chambres, une résidence coliving et un ensemble de 25 logements.

- **Vers une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Raphael Adam, adjoint au maire à l'urbanisme, Mme Buyuk, chargée d'opérations d'aménagement à la ville de Nanterre**

Raphael Adam, adjoint au Maire à l'Urbanisme. Pour que le projet Nanterre Partagée advienne, il est nécessaire de réviser le Plan Local d'Urbanisme. Nous avons lancé la démarche en avril 2021 et nous sommes actuellement dans la phase de concertation. Lors de la définition du Plan local d'urbanisme en 2015-2016, 4 secteurs de la ville bénéficiaient d'orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'exclusion du secteur du CASH pour les raisons évoquées par le Maire en introduction.

Un OAP est mis en place afin de contrôler l'aménagement qui sera réalisé sur un secteur donné, l'OAP vise donc à fixer des orientations, il s'agit d'un outil stratégique qui permet de définir des prescriptions. Un OAP peut par exemple fixer des règles liées à la construction des futurs bâtiments par exemple sur le niveau de qualité environnemental attendu.

L'OAP que l'on appelle « Hôpital de Nanterre » vise donc à défendre des exigences ; seul le secteur sur lequel est amené à se déployer le projet Nanterre Partagée est concerné ; l'OAP ne concerne donc pas les autres secteurs du CASH.

Mme Buyuk, chargée d'opérations d'aménagement, Ville de Nanterre

Concrètement, pour le bâtiment 23, les prescriptions visent à développer des activités économiques à caractère sociale et solidaire, l'offre qui sera réalisée devra aussi prévoir des activités culturelles et ludiques, enfin un aménagement paysager végétalisé

Nous avons aussi intégré des objectifs environnementaux afin de garantir la performance énergétique des futurs bâtiments. Une fois que ces objectifs sont intégrés dans l'OAP, nous allons pouvoir réviser le règlement du Plan local d'urbanisme (qui comprend des documents cartographique et des règlements écrits), la première évolution concernant le zonage.

- Il s'agira de réviser le zonage actuel en UL sur lequel on retrouve l'hôpital afin de créer une zone UC qui autorisera la création de bâtiments à usage collectif (logements).

- Deuxième modification, nous venons redéfinir le périmètre bâtiment de qualité tout en veillant à conserver la coursive, le bâtiment de la direction générale (qui accueillera les activités ESS), enfin le jardin du cloître.
- Ensuite, nous viendrons redéfinir ce que l'on appelle les emplacements réservés : ce zonage permettra de fixer l'emplacement des secteurs dédiés au développement des futures voiries, voie Nord-Sud (Simone Veil) et voie dite Est-Ouest.
- Autre modification concernant le stationnement, 4 zones sont fixées au PLU qui évoluent en fonction de la présence et de la proximité de moyens de transports collectifs. Concernant la zone qui accueillera le projet Nanterre Partagée, la zone va passer du niveau 3 à 2 pour anticiper sur le déploiement à venir du tramway.
- Sera aussi modifiée la règle dédiée à la limite de fond (règle UC7) pour permettre l'instruction du permis de construire et d'anticiper sur la création du futur parvis de l'hôpital.
- Il sera aussi nécessaire d'assouplir les règles de distances entre les bâtiments (règle UC8) et ce afin de favoriser le parti pris architectural du projet de logements (présence de failles entre les bâtiments afin de rythmer la succession des façades des futurs bâtiments, création de halls ouverts et de transparences afin que les îlots de verdure soient visibles depuis l'espace public).
- L'évolution du règlement porte aussi sur les hauteurs des bâtiments (article 10), ce sujet est défini par 2 critères, en prenant en compte les bâtiments situés à l'alignement opposé (en l'occurrence ce sujet s'applique au rapport entre le gabarit des futurs bâtiments de logements et les caractéristiques de l'actuelle crèche du CASH) et en fonction de différents secteurs (en zone UC, 4 secteurs sont prévus qui prévoient plusieurs limites de hauteurs des bâtiments des bâtiments). Sur le secteur du Petit Nanterre, nous étions déjà en secteur 2 qui prévoit des hauteurs limitées comprises entre 21m et 24m

En terme de planning, se déroule donc actuellement une phase de concertation, une enquête publique est prévue à la fin janvier. Suite à cette dernière étape, nous pourrions approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme sur ce secteur et accorder le permis de construire à la mi 2023. Les travaux sont prévus pour se dérouler au début de l'année 2024.

<p>Habitant : Concernant les 800 étudiants attendus, comment avez-vous prévus de les loger ?</p>	<p>Réponse de M. le Maire : Vous le savez, à Nanterre, il y a 36000 étudiants à l'université qui ne sont pas tous logés sur la ville. Cela a été dit auparavant, le projet Nanterre Partagée a prévu la création de 120 logements qui pourra permettre d'offrir une solution de logement pour les élèves infirmiers, il est à remarquer que tous les étudiants ne souhaitent probablement pas résider sur la ville. Ces étudiants profiteront à terme de l'arrivée du Tramway T1 et dans un premier temps pourront utiliser le tramway T2. L'arrivée de ces étudiants profitera au quartier et particulièrement aux commerces mais aussi probablement aux associations. Quand Mme la directrice de l'Hôpital m'a précisé son intention de relocaliser l'institution de formation des soins infirmiers dans le cadre du projet de modernisation de l'Hôpital, j'ai trouvé cela très intéressant d'autant plus que cet institut loue actuellement un bâtiment sur le secteur des Hautes Pâtures ; la relocalisation de cette offre de formation dans le cadre du projet développé par l'hôpital permettra donc de maintenir cette offre de formation sur la ville. Les jeunes nanterriens, intéressés par ces métiers trouveront là une offre de formation à proximité de leur lieu d'habitation. De la même façon les 900 agents hospitaliers ne seront pas tous logés sur la ville.</p>
<p>Habitante : la morgue va-t-elle être maintenue, sera-t-elle détruite ?</p>	<p>Mme Legendre, directrice du CASH et de l'hôpital Roger Prévot : Oui bien sûr, dans le cadre de la reconstruction, un lieu va être réalisé afin d'accueillir les corps des personnes décédés ; le bâtiment actuel qui accueille la morgue va être démolit afin de libérer le foncier qui accueillera le parvis et l'entrée du futur hôpital.</p>

Patrick Jarry, Maire de Nanterre. Vous avez aussi vu que de 2 nouveaux espaces verts vont être créés, le jardin japonais mais aussi le jardin du cloître. Enfin, vous l'avez compris, des logements vont être construits, nous ne pouvons pas construire des logements sociaux parce que nous sommes en quartier prioritaire, les derniers logements sociaux construits sur le quartier sont ceux de RATP Habitat pour un total de 21 logements (Projet NPNRU Potagers).

Reste qu'une partie des logements qui seront construits seront labellisés BRS (bail réel solidaire) : l'idée est de dissocier le coût du terrain de celui du logement afin de contenir le coût d'achat d'un logement et de permettre à des Nanterriens résidant en logement social d'accéder à la propriété.

Les personnes qui achètent un logement BRS sont propriétaires de leur logement hors foncier, ils peuvent revendre leurs biens, le transmettre à leur descendance et paye chaque mois une redevance pour l'occupation du terrain.

Aujourd'hui le coût d'un bien à Nanterre est lié pour environ 35% au coût du terrain (achat du terrain, dépollution des sols, diagnostic archéologique, etc.). Pour acheter en BRS, il faut être Nanterrien et disposer de revenus moyens sous couvert que les personnes puissent accéder bien sûr à un emprunt bancaire.

Enfin, vous avez bien repéré le fait que le bâtiment de la direction général allait être préservé afin d'accueillir un pôle d'entreprises sociales et solidaires. C'était une des règles que nous avons précisée dans le cadre de la consultation liée au concours IMGP2 en 2018, nous souhaitons que le projet lauréat ne propose pas que du logement ; il était important de prévoir un volet dédié au développement du quartier afin que des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des artistes puissent s'installer et contribuer au dynamisme du quartier.

Nous avons aussi cherché aussi à ce que le pôle et cabinet médical des Ormes soit intégré dans le projet Nanterre Partagée, nous n'avons pas encore abouti mais nous sommes attentif à ce sujet afin que le cabinet des Ormes trouve une solution de relocalisation et qu'il reste sur le quartier.

Merci à vous d'avoir assisté à cette réunion, votre quartier va continuer à évoluer et à se développer. Le quartier du Petit Nanterre va devenir peu à peu le quartier du Grand Nanterre.